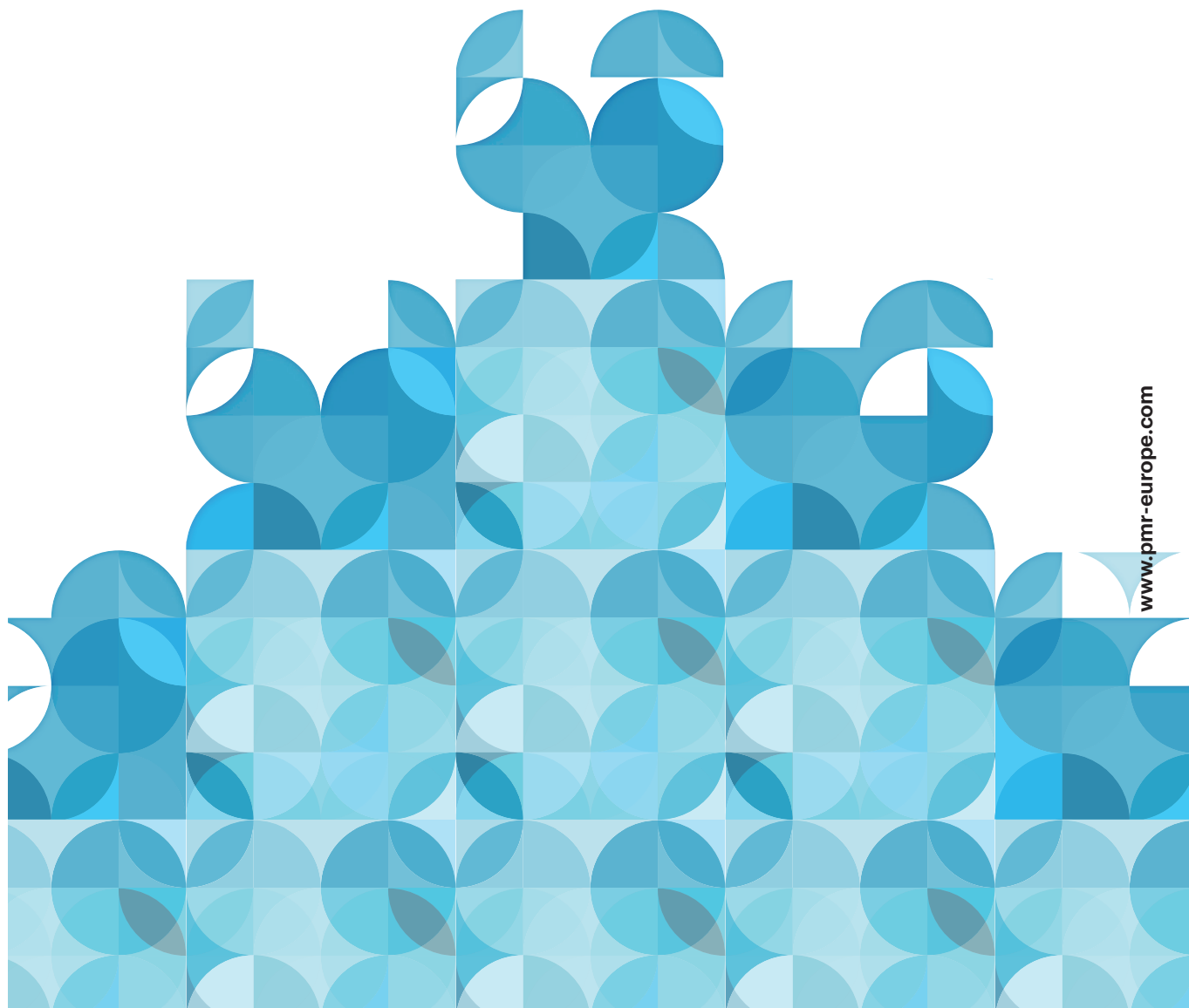




Formation complète en médiation



www.pmr-europe.com

2026

Module de base

19, 20, 26 .03
2, 9, 16, 23 .04

21, 28 .05
4, 11 .06

Spécialisation en médiation civile et commerciale

15, 22, 29 .09
6, 13 .10

3, 10 .11

La médiation ?

Concept

La médiation est un mode alternatif de gestion et de résolution des conflits, à côté des modes traditionnels tels que la procédure judiciaire, l'arbitrage, la conciliation, la négociation traditionnelle, et le droit collaboratif.

Définition

La médiation est un processus confidentiel de gestion et de résolution des conflits par lequel les parties recourent par un acte volontaire à un tiers indépendant, impartial, et neutre, le médiateur. Le rôle du médiateur est d'aider les parties à négocier de façon raisonnée dans un cadre formel librement consenti par les parties en vue de l'élaboration par elles en toute connaissance de cause et de façon libre et responsable, d'un accord intégratif sage.

Exemples

Exemples de conflits soumis à la médiation en matières civiles et commerciales:

Conflits entre deux entreprises (propriété intellectuelle, droit audiovisuel,...), entre associés, entre maître de l'ouvrage, architecte et entrepreneur, entre vendeurs et acheteurs d'un bien ou d'un service, entre voisins, entre propriétaires, ...

Les caractéristiques de la médiation:

- un processus: un travail composé d'étapes.
- confidentiel: les parties s'engagent contractuellement à ne pas révéler ce qui est dit ou échangé en termes d'écrits pendant ou entre les entretiens à quiconque.
- gestion de conflits: nous sommes dans le cadre d'un conflit avéré. Nous ne sommes pas dans le cadre de la prévention même si «l'attitude médiateur» et les outils et techniques de la médiation peuvent être utilisés par analogie pour prévenir les conflits (l'on parle alors de «médiation informelle» qui ne rencontre pas nécessairement toutes les caractéristiques reprises ici).

- acte volontaire: les parties choisissent ce mode, elles sont demandeuses de l'intervention du tiers et peuvent mettre fin à tout moment au processus.
- un tiers indépendant, impartial et neutre: le tiers n'a pas de lien de subordination avec une partie, il n'a pas de conflits d'intérêts avec une des parties, il ne prend parti pour personne et ne donne ni son avis, ni la solution.
- négociation raisonnée: mode de négociation à approche collaborative basée sur les intérêts des parties, des options et des critères objectifs.
- un cadre formel librement consenti par les parties: certaines règles de fonctionnement sont proposées par le médiateur, acceptées par les parties et maintenues par le médiateur.
- les parties sont libres et responsables: ce présupposé signifie que les parties savent mieux que le médiateur quel est leur problème ainsi que ce qui peut le mieux le résoudre. Elles vont elles-mêmes élaborer leur solution et décider en toute connaissance de cause.
- un accord intégratif: qui rencontre les intérêts des parties et qui exploite les ressources existantes ou créées, les opportunités, en vue d'un gain mutuel.
- un accord «sage», c'est-à-dire:
 - qui soit durable dans le temps,
 - qui respecte «l'environnement» constitué de ceux qui devront subir les conséquences de cet accord directement ou indirectement,
 - qui améliore (ou en tout cas qui ne détériore pas) la relation entre parties, et qui ne soit pas contraire à l'ordre public (et à l'intérêt des enfants mineurs).

Les particularités de notre formation

Taille du groupe

PMR Europe privilégie un apprentissage interactif, adapté aux besoins du groupe et à l'évolution personnelle de chaque participant. Pour permettre ce suivi et ce coaching personnalisé, nos groupes de formation sont constitué d'un **maximum de 16 personnes**.

A qui s'adresse la formation ?

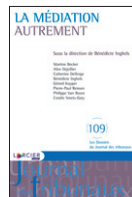
Le programme de 18 jours est conçu pour des personnes désireuses de devenir médiateurs agréés en matière civile et commerciale ou d'acquérir les outils et techniques leur permettant de gérer autrement les conflits auxquels ils sont confrontés dans leur pratique professionnelle.

Sur le fond

- PMR = Prévention, management, résolution – **Outils utilisables quotidiennement**, dans la pratique professionnelle de chacun et non limités au but d'obtenir l'agrément
- Allier **savoir faire** au développement primordial du **savoir être** : dès le premier jour de notre formation, nous travaillons en priorité techniques et compétences, sur l'intégration de ces deux aspects, « art » et « science ».
- Travailler sur l'analogie : être capable de transposer son savoir (outils, techniques, ...) dans un autre cadre.

Sur la forme

- **Coaching personnel** approfondi par des médiateurs expérimentés
- Mise en pratique des outils via des **jeux de rôles** où chacun pratiquera à plusieurs reprises (**50% de la formation** porte sur la pratique)
- **Interactivité**
- Public varié, donc **capacité d'adaptation** en fonction de la niche de chacun et **enrichissement de tous** via cette diversité
- **Constance** dans les formateurs donc **cohérence** et **continuité** de la formation
- Médiation et enseignement = notre core business depuis 15 ans et une solide expérience de terrain
- **Écoute des besoins** et **adaptation du contenu** en fonction de l'évolution des participants en cours de formation
- Renouvellement constant de nos formations et de leur contenu par intégration de notre pratique quotidienne de médiateurs, de nos propres lectures et formations.



LA MÉDIATION AUTREMENT *Le médiateur autrement ?*

Coralie Smets-Gary, Martine Becker
Larcier, mars 2019

—
Le processus de médiation repose sur la figure de ce « tiers indépendant, neutre et impartial ». La loi y consacre une attention toute particulière, en revoyant en profondeur son titre, légalement protégé, et en réformant la Commission fédérale de médiation. Coralie Smets-Gary et Martine Becker éclairent de leur expérience les possibilités de se « former à la neutralité ».



MÉDIATION ET TECHNIQUES DE NÉGOCIATION INTÉGRATIVE

Approche pratique en matière civile, commerciale et sociale
Coralie Smets-Gary, Martine Becker
Larcier

—
Une approche pratique du processus de médiation, intégrant les techniques de négociation raisonnée, tirée de dix ans d'expérience évolutive consacrée exclusivement à des médiations et à l'enseignement de ces matières.

Modalités

PMR Europe

En date du 3 juillet 2007, la Commission Fédérale de Médiation a officiellement agréé PMR Europe en tant que Centre de formation en médiation civile et commerciale et a validé ses programmes de formation comme conformes aux exigences de la Commission. Cet agrément a été renouvelé suite aux nouvelles exigences de formation émises par la Commission fédérale de médiation en 2021 et auxquelles PMR Europe s'est adaptée.

La loi

La loi du 21 février 2005 modifiant les dispositions du Code Judiciaire a organisé un cadre pour la médiation tout en instaurant une reconnaissance à la fonction de médiateur, ce qui constitue une garantie pour ceux qui auront recours à ce processus. Actuellement, cet agrément requiert que le candidat remplisse certaines conditions notamment le suivi d'une formation de base et d'une spécialisation, dont le contenu et le nombre d'heures est strictement défini par la Commission fédérale de médiation, ces formations étant dispensées uniquement par des centres spécifiquement agréés par celle-ci.

La loi « pot pourri » du 18 juin 2018, publiée au Moniteur belge du 2 juillet 2018, dont le titre 9 comporte des modifications diverses du Code judiciaire en vue de promouvoir des formes alternatives de résolution des litiges concerne notamment la formation des médiateurs. Une directive de la Commission fédérale de médiation de mars 2021 a modifié le contenu des formations (de base et spécialisations). PMR Europe a veillé à se mettre en conformité avec cette directive et ses nouveaux programmes ont été validés par la CFM.

À l'issue de la formation PMR, une attestation est délivrée établissant que vous avez suivi une formation de base et une spécialisation en médiation civile et commerciale, agréées. Cette délivrance nécessite la présence à l'ensemble des séances, au cours desquelles se fera une évaluation pratique continuée, ainsi que la réussite, pour chaque formation, d'une épreuve orale pratique et d'une épreuve écrite. Vous pourrez joindre cette attestation à votre dossier de demande d'agrément. Les participants restent responsables de leur demande d'agrément auprès de la Commission fédérale s'ils souhaitent en introduire une et vérifieront par eux-mêmes s'ils rencontrent l'ensemble des exigences de la loi et de la Commission fédérale.

Primes

Certains indépendants/sociétés, situées en région bruxelloise (19 communes) peuvent, à certaines conditions, solliciter l'octroi d'un subside à la formation auprès de l'Expansion économique de la Région bruxelloise, qui évalue chaque demande de manière individuelle et spécifique. Des informations sont disponibles sur le site de la Région de Bruxelles Capitale ainsi que par téléphone. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de cet organisme, PMR Europe tenant à votre disposition en version électronique les documents éventuellement nécessaires la concernant.

Modalités

Dates

La base

2026 (11 jours)

Mars 19, 20, 26

Avril 2, 9, 16, 23

Mai 21, 28

Juin 4, 11

Examen écrit: 22 juin (de 10h à 12h)

Spécialisations civile et commerciale

2026 (7 jours)

Septembre 15, 22, 29

Octobre 6, 13

Novembre 3, 10

Examen écrit: 1^{er} décembre (de 10h à 12h)

Horaire

9:30 - 17:30

Lieu

Les cours se donnent en nos bureaux,
PMR, rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles.

Limite d'inscription

Le 15 février 2026 au moyen du formulaire
ci-annexé, à renvoyer à:
martine.becker@pmr-europe.com

Prix

3.750 euros hors TVA
(soit 4.537,50 euros TVAC)
comprenant formation, matériel didactique, pauses
café, frais administratifs et frais d'examen. Les
lunches ne sont pas compris.

Contact

Martine BECKER
0495 59 49 02
martine.becker@pmr-europe.com
Coralie SMETS-GARY
0476 33 50 84
coralie.smets.gary@pmr-europe.com
N'hésitez pas à demander le programme complet!



Formulaire d'inscription

Date limite d'inscription

15 février 2026

Paie ment

Je verse directement la somme de 600 euros à titre d'acompte en faveur du compte de PMR Europe :

IBAN BE42 0014 8113 7254 / BIC GEBABEBB avec la mention :

Nom + MCC Printemps 2026

Une facture sera adressée pour le solde en cours de formation.

À REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Par e-mail : martine.becker@pmr-europe.com

NOM : PRÉNOM :

PROFESSION :

FIRME :

ADRESSE : N° :

CODE POSTAL : LOCALITÉ :

TÉL : FAX :

EMAIL :

GSM :

COORDONNÉES DE FACTURATION :

.....

.....

TVA N° :

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription
et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date

Signature

Conditions générales

PMR Europe SRL
Rue Dodonée 113 - 1180 Bruxelles
T +32 2 344 53 70
F + 32 2 344 46 58
www.pmr-europe.com
T.V.A. BE 0866 413 205



L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de 12 participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription ci-joint
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement de l'acompte, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe IBAN BE42 0014 8113 7254 / BIC GEBABEBB, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA.

Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.

